

PROGRAMME DE PREVENTION



15/05/2011

Centre de ski de Saint-Georges

Table des matières

1.0	POLITIQUE DE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL	3
2.0	POSTE DE MÉCANICIEN AUX REMONTÉES MÉCANIQUES	9
3.0	POSTE DE PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE	12
4.0	POSTE DE PRÉPOSÉ AUX REMONTÉES MÉCANIQUES	14
5.0	POSTE DE PATROUILLEUR.....	15
6.0	POSTE DE PRÉPOSÉ À LA FABRICATION DE LA NEIGE.....	17
7.0	POSTE D'OPÉRATEUR DE DAMEUSE	19
8.0	POSTE DE MONITEUR	20
9.0	PRÉPOSÉ AU RESTAURANT.....	21
10.0	PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL-BILLETTERIE	23
	ANNEXE 1 – L'UTILISATION DE LA MOTONEIGE ET D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN	24
	ANNEXE 2 – L'ÉLECTRICITÉ ET LES OUTILS À MAIN ÉLECTRIQUES	25
	ANNEXE 3 – L'UTILISATION DES MEULES ET MEULEUSES	26
	ANNEXE 4 – LE SOUDAGE	27
	ANNEXE 5 – ATELIER DE MÉCANIQUE	28
	ANNEXE 6 – LA MANIPULATION DES CANONS À NEIGE	29
	ANNEXE 7 – LE TRAVAIL AU FROID	30
	ANNEXE 8 – L'UTILISATION DE LA PELLE	31
	ANNEXE 9 – SOULÈVEMENT DE CHARGES	33
	ANNEXE 10 – PRÉVENTION DES CHUTES	34
	ANNEXE 11 – L'UTILISATION SÉCURITAIRE DES ÉCHELLES	35
	ANNEXE 12 – TRAVAIL EN HAUTEUR.....	37
	ANNEXE 13 – SECOURISME ET PREMIERS SOINS.....	39
	ANNEXE 14 – TRAVAIL DANS LES CUISINES.....	39
	ANNEXE 15 – UTILISATION ET MANIPULATION DES BONBONNES DE GAZ SOUS-PRESSION	42
	ANNEXE 16 – L'UTILISATION DE L'ESSENCE	42
	ANNEXE 17 – LE SIMDUT	43
	ANNEXE 18 – LE SKI	45

1.0 POLITIQUE DE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1.1 OBJECTIFS

Identifier la philosophie et les orientations du centre de ski de Saint-Georges en matière de santé et de sécurité et définir les différentes activités reliées à la prévention, à la réparation.

1.2 PORTÉE

Tout le personnel affecté au centre de ski.

1.3 ÉNONCÉS

1.3.1 Organisation

Le centre de ski fait partie intégrante du Service des Loisirs de la Ville de Saint-Georges.

1.3.2 Importance des ressources humaines

En reconnaissant le rôle majeur des ressources humaines dans la réalisation de sa mission, le centre de ski prend les mesures nécessaires pour protéger et promouvoir la santé et la sécurité des employés au travail.

1.3.3 Engagement en matière de santé et de sécurité du travail

Le centre de ski reconnaît et fait connaître à l'ensemble de ses employés :

- la nécessité d'intensifier ses efforts dans la réduction des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés ;
- sa volonté de gérer efficacement et de façon intégrée tous les volets de la santé et de la sécurité du travail;
- sa détermination à l'effet de s'assurer que tous les employés soient informés des droits et obligations réciproques en matière de santé et de sécurité du travail, des mesures à prendre, des comportements à adopter et du programme de prévention;
- que conformément à la loi, l'employé a le droit de refuser d'exécuter un travail s'il a des motifs raisonnables de croire que l'exécution de ce travail l'expose à un danger pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ou peut avoir l'effet d'exposer une autre personne à un semblable danger.

1.4 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Le système de gestion de la santé et de la sécurité repose sur les principes suivants :

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

1.4.1 Responsabilité

La gestion de la santé et de la sécurité du travail est considérée par le centre de ski comme faisant partie intégrante de la responsabilité de gestion des ressources humaines, des gestionnaires et des superviseurs et correspond à la philosophie et aux valeurs de Ville de Saint-Georges.

La santé et la sécurité du travail sont également la responsabilité des employés qui doivent adopter des comportements sécuritaires et préventifs, respecter les règles de sécurité en vigueur dans les différents secteurs et participer à l'identification des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du personnel, ainsi qu'à la recherche des solutions et à leur mise en application.

Les cadres, gestionnaires et superviseurs sont formés afin de pouvoir participer activement avec les employés à l'identification des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du personnel, ainsi qu'à la recherche des solutions et à leur mise en application.

1.4.2 Maintien au travail

Dans un souci de saine gestion, le centre de ski favorise de façon prioritaire le maintien au travail ou un prompt retour au travail des employés victimes de lésions professionnelles dans le respect des droits que leur confère la loi.

1.4.3 Réadaptation

Les solutions favorisant la réadaptation des employés victimes de lésions professionnelles sont privilégiées et pourront être appliquées après une étude conjointe menée par le service des ressources humaines et le département concerné.

1.4.4 Prévention

En vue de prévenir les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés, le plus possible à leur source même, la direction utilise le critère santé et sécurité comme l'un des critères de base dans l'achat du matériel et de l'équipement, dans la conception et dans l'aménagement de ses installations, dans la planification et dans l'organisation du travail.

Le centre de ski compte sur la participation des employés et sur leur coopération pour informer les gestionnaires responsables de tout accident de travail, même mineur, et de toute déficience de l'équipement, du matériel et de l'organisation du travail pouvant représenter des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés, et pour suggérer toutes mesures temporaires ou permanentes qui pourraient corriger la situation.

Dans les cas où des dangers ne peuvent être éliminés à la source dans le cadre d'interventions réalistes et réalisables, le centre de ski fournit aux employés exposés les moyens et équipements de protection requis et s'assure de leur utilisation.

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

Les problèmes prioritaires à corriger sont portés à l'attention du centre de ski dans le cadre d'un plan d'action annuel en santé et sécurité du travail qui tient compte des priorités de l'établissement, de ses contraintes et de ses capacités à répondre aux besoins exprimés.

1.4.5 Régie des ressources humaines

Le centre de ski attend du service des ressources humaines qu'il joue un rôle de support, de conseil, de coordination, de contrôle et de suivi en la matière, selon le domaine concerné.

1.5 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Par cette politique, le centre de ski vise à promouvoir la santé et la sécurité du travail en milieu de travail, à gérer efficacement les absences reliées aux lésions professionnelles et à assurer une gestion juste et équitable des régimes d'indemnisation.

En se dotant d'un système de gestion visant à protéger la santé et la sécurité du travail des employés, le centre de ski a deux objectifs :

- Qualité du milieu de travail et présence au travail : maintenir à l'emploi un personnel qualifié pouvant bénéficier d'un milieu de travail sain et sécuritaire;
- Réduction ou élimination des risques : réduire les risques de lésions professionnelles associés aux tâches et aux conditions de travail du personnel et lorsque possible, les éliminer à la source;

1.6 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le centre de ski se dote d'outils et notamment de procédures visant à :

- Promouvoir et protéger la santé et la sécurité du travail des employés. Identifier et réduire les risques reliés au travail.
- Assurer qu'une enquête et une analyse des accidents survenus sur les lieux du travail soient réalisées.
- Diminuer la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Favoriser la réadaptation des employés.
- Informer les employés et leur donner la formation requise pour l'exécution sécuritaire du travail.
- Prioriser l'assignation temporaire et le retour progressif au travail.
- Mettre en place des systèmes d'information de gestion efficaces.

1.7 RÈGLES DE SÉCURITÉ

Le centre de ski se réserve le droit d'implanter des règles de sécurité à l'intérieur de la station.

Il entend s'assurer de se conformer aux différents codes et/ou règlements pertinents à la santé et la sécurité des employés

1.8 RENFORCEMENT, DÉROGATION ET SANCTION

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

La loi sur la santé et la sécurité du travail a pour objet l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés tandis que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles prévoit la réparation des lésions professionnelles et des conséquences qu'elles entraînent.

Le centre de ski entend respecter les obligations que lui impose l'ensemble des lois et s'attend à ce que les employés respectent leurs propres obligations découlant de ces lois et des droits de gérance de l'employeur.

L'employé s'expose à des mesures administratives ou disciplinaires de la part de son superviseur lorsqu'il ne respecte pas les règles de comportement adoptées par la direction, refuse de participer ou de collaborer à la recherche, l'identification ou l'élimination des risques et des causes d'accident, néglige ou refuse d'observer les normes et les règles de santé, de sécurité et d'hygiène en place, s'expose et met en péril sa santé, sa sécurité physique ou celle d'une autre personne, fournit des informations incomplètes ou fausses en vue de bénéficier indûment des prestations prévues par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

1.9 CONTEXTE LÉGAL ET RÉGLEMENTATION

- Loi sur l'accès aux documents des organismes privés et sur la protection des renseignements personnels.
- Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c.S-2.1 et ses règlements.
- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c-A-0.001 et ses règlements.
- Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., c.C-12.
- Règlements sur la santé et la sécurité du travail, 2001, S 2.1, r. 19.01.
- Règlements sur l'application d'un code de bâtiment 1993, S 3, r. 0.3.

1.10 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1.10.1 Composition du comité

Considérant que :

- La majorité des employés du centre de ski sont saisonniers et ne travaillent que quelques mois par année;
- La saison de ski est de courte durée et intense;
- Il y a un taux de rotation élevé du personnel du centre de ski;

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

- Nous avons tenté de fusionner le comité de santé et sécurité avec celui des Loisirs. Mais que malheureusement, les enjeux du centre de ski sont loin des préoccupations des employés des Loisirs;
- Les employés cadres sont disponibles à l'année;

En conséquence, le comité de santé & sécurité du centre de ski sera composé principalement d'employés cadres.

1.10.2 Rôle du comité

- Identifier les sources de danger dans leur secteur respectif.
- Proposer à la direction des correctifs ainsi que des règles appropriées à leur secteur.
- Promouvoir la santé et sécurité du travail dans leur secteur respectif.
- Le comité se réunit selon la fréquence prévue et peut toutefois se réunir sur demande de ses membres.

1.11 Responsabilités

La gestion de la santé et de la sécurité au travail est considérée par le centre de ski comme faisant partie intégrante de la responsabilité de gestion des ressources humaines, des gestionnaires et des superviseurs, et correspond à la philosophie et aux valeurs de la Ville de Saint-Georges.

La santé et la sécurité au travail sont également la responsabilité des employés qui doivent adopter des comportements sécuritaires et préventifs, respecter les règles de sécurité en vigueur dans les différents secteurs et participer à l'identification des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du personnel, ainsi qu'à la recherche des solutions et leur mise en application.

1.12 Que faire en cas d'accident du travail ?

1. Lors de votre travail, si vous êtes victime d'un accident ou incident mineur **sans** perte de temps de travail, vous devez toujours remplir le « rapport d'incident ou d'accident de travail » et le remettre à votre superviseur immédiat.
2. Lors de votre travail, s'il vous arrive un accident **avec** perte de temps de travail, il faut :
 - a) Avertir votre superviseur le plus tôt possible.
 - b) Remplir le « rapport d'incident ou d'accident de travail » dans les plus brefs délais et le signer.

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

- c) Selon la gravité de la blessure, vous devez vous rendre soit au local de la Patrouille soit vous rendre dans une clinique, un CLSC ou un hôpital afin de rencontrer un médecin.
- d) Vous devez vous procurer une attestation médicale si votre absence se prolonge au-delà de la journée de l'événement;
- e) Faire **remplir** et **signer** par le médecin les documents suivants : **lettre** du maintien du lien d'emploi, le **formulaire** d'assignation temporaire et l'**annexe** au formulaire d'assignation temporaire.
- f) Venir porter à votre superviseur immédiat, dans les plus brefs délais, tous les documents remplis et signés par vous ou le médecin (déclaration de l'accident, formulaire d'assignation temporaire ainsi que son annexe).
- g) Venir par la suite, rencontrer les ressources humaines pour les tenir informer de votre état de santé et compléter votre dossier (rapport d'enquête d'accident, réclamation du travailleur...)

2.0 POSTE DE MÉCANICIEN AUX REMONTÉES MÉCANIQUES

2.1 Description du poste et des fonctions

- ✓ Diagnostiquer les causes ordinaires de détraquement lorsque ces derniers ne lui ont pas été préalablement indiqués;
- ✓ Effectuer des menus travaux d'entretien et de réparation;
- ✓ Rédiger les documents utilisés lors de la maintenance de différents équipements ou tout autre formulaire reliés à l'exécution de son travail;
- ✓ Garder les lieux de travail et l'équipement propres et en ordre;
- ✓ Effectuer des réparations en montagne;
- ✓ Conduire un véhicule tout-terrain et une motoneige;
- ✓ Travailler en hauteur avec des charges lourdes;
- ✓ Inspection visuelle, tactile, auditive, olfactive et correction journalière des équipements de ligne, les mains d'attaches, les suspentes et les motrices afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements et de prévenir les bris ;
- ✓ Faire la lubrification, l'alignement et la vérification des torques de serrage;
- ✓ Évaluer le pourcentage d'usure des équipements;
- ✓ Faire la vérification et l'inspection des tours dans les remontées mécaniques une fois par année;
- ✓ Préparer et effectuer les inspections des câbles et des mains;
- ✓ Faire la vérification des structures afin de déceler les fissures et la rouille;
- ✓ Faire la vérification des composantes électriques et hydrauliques;
- ✓ Faire la vérification des suspentes et des transporteurs;
- ✓ Faire la vérification complète des motrices;
- ✓ Réparer les bris qui peuvent survenir.

2.2 Énumération de la machinerie et des équipements utilisés

- ✓ Nécessaire de soudure;
- ✓ Meule d'établi, à brosse et abrasive;
- ✓ Scie à fer;
- ✓ Marteau;
- ✓ Tournevis;
- ✓ Lumière d'appoint;
- ✓ Coffre d'outil;
- ✓ Treuil;
- ✓ Jack de plancher;
- ✓ Motoneige et véhicule tout-terrain ainsi que le casque approprié;
- ✓ Dameuse;
- ✓ Véhicule tout-terrain;
- ✓ Bonbonne d'air comprimée;
- ✓ Palans;
- ✓ Tire fort ("Chain bloc");
- ✓ Clés;
- ✓ Harnais;

- ✓ Moteurs;
- ✓ Remontées mécaniques;
- ✓ Échelle et escabeau;
- ✓ Masse;
- ✓ Pneu;
- ✓ Cadenas;
- ✓ Galet;
- ✓ Radio émetteur;
- ✓ Et autres.

2.3 Substances utilisées à ce poste de travail

- ✓ Diesel;
- ✓ Essence;
- ✓ Huile à moteur et hydraulique;
- ✓ Versol;
- ✓ Kérosène;
- ✓ Peinture;
- ✓ Prestone;
- ✓ Acétylène;
- ✓ Oxygène et gaz comprimés;
- ✓ Huile;
- ✓ Graisse;
- ✓ Dégraisseur;
- ✓ Hydrate de méthyle;
- ✓ Et autres.

2.4 Tableau des risques

Risques	Reliés à/au (x)
De chute	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Plancher du garage mouillé ou huileux; ☒ En montant et descendant d'une dameuse; ☒ La marche sur des surfaces enneigées ou glacées; ☒ La circulation dans les échelles fixes, mobiles et escaliers; ☒ Travail dans les motrices; ☒ Le travail dans les tours; ☒ L'utilisation de la motoneige et d'un véhicule tout-terrain dans certains endroits accidentés;
D'intoxication	☒ Monoxyde de carbone.
De troubles musculo-squelettiques	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Soulèvement et au transport de charges lourdes; ☒ Positions extrêmes.
De surdit�	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Bruit des moteurs; ☒ Bruit des compresseurs; ☒ Bruit des outils; ☒ L'utilisation de la motoneige; ☒ Le travail dans les motrices.
D'explosion	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La manipulation de bonbonnes de gaz sous pression; ☒ La manipulation de l'essence; ☒ La manipulation de l'huile � moteur; ☒ La proximit� du r�servoir d'huile � chauffage.
De br�lures	☒ La soudure.
D'�tre coinc�	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Sous un v�hicule; ☒ Entre deux v�hicules.
D'�lectrocution	☒ T�ches � effectuer.
De blessures aux yeux	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Projection de particules dans les airs; ☒ La chute de glace.
D'�tre frapp�	<ul style="list-style-type: none"> ☒ D�placement des v�hicules; ☒ La pr�sence de skieurs; ☒ La circulation d'autres v�hicules; ☒ Le travail dans les motrices; ☒ Une chute de glace.
D'engelures	☒ Travail � l'ext�rieur dans des conditions hivernales.

3.0 POSTE DE PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE

3.1 Description du poste et fonctions

- ✓ Organiser le travail;
- ✓ Entretien, modifier et réparer les bâtiments et immobilisations se trouvant sur le site;
- ✓ Suggérer des modifications à apporter aux bâtiments et immobilisations se trouvant sur le site;
- ✓ Rédiger les documents utilisés lors de la maintenance des différents équipements;
- ✓ Faire l'entretien préventif des bâtiments et immobilisations;
- ✓ Suggérer la commande de matériaux;
- ✓ Vérifier les systèmes de ventilation;
- ✓ Entretien les portes (graissage, changer les poignées etc.);
- ✓ Vérifier l'éclairage (changement des ampoules etc.);
- ✓ Réparer les différentes pièces de mobilier sur le site;
- ✓ Réparer les bris de toilettes;
- ✓ Faire la vérification du système d'incendie;
- ✓ Installer et enlever les panneaux publicitaires;

3.2 Énumération de la machinerie et des équipements utilisés

- ✓ Scies circulaires;
- ✓ Outils de menuiserie et outillage électrique ;
- ✓ Marteau;
- ✓ Tournevis;
- ✓ Clés;
- ✓ Masse;
- ✓ Pince;
- ✓ Perceuse;
- ✓ Bois;
- ✓ Sableuse;
- ✓ Motoneige et véhicule tout-terrain ainsi que le casque approprié;
- ✓ Radio émetteur;
- ✓ Et autres.

3.3 Substances utilisées à ce poste

- ✓ Ciment à joints;
- ✓ Peinture;
- ✓ Versol;
- ✓ Débouche drains;
- ✓ Et autres.

3.4 Tableau des risques

Risques	Reliés à/au (x)
De chute	<input type="checkbox"/> La marche sur des surfaces enneigées ou glacées; <input type="checkbox"/> La circulation dans les échelles fixes, mobiles, des escabeaux et des escaliers.
D'engelures	<input type="checkbox"/> Travail à l'extérieur dans des conditions hivernales.
De troubles musculo-squelettiques	<input type="checkbox"/> Soulèvement et au transport de charges lourdes; <input type="checkbox"/> Travail dans des postures contraignantes.
D'électrocution	<input type="checkbox"/> Tâches à effectuer.
De blessures aux yeux	<input type="checkbox"/> La chute de glace; <input type="checkbox"/> Des particules pouvant être projetées.
De coupures	<input type="checkbox"/> L'utilisation de scies.

4.0 POSTE DE PRÉPOSÉ AUX REMONTÉES MÉCANIQUES

4.1 Description du poste et fonctions

- ✓ Contrôler la sécurité des lieux;
- ✓ Intervenir en cas d'urgence;
- ✓ Condamner l'accès aux remonte-pentes;
- ✓ Entretenir les aires d'embarquement et de débarquement;
- ✓ Suivre la procédure pré-ouverture;
- ✓ Suivre la procédure de démarrage;
- ✓ Signaler les arrêts;
- ✓ Adapter les manœuvres aux conditions météo;
- ✓ Maintenir les communications entre les postes de travail;
- ✓ Surveiller les comportements des clients;
- ✓ Expliquer aux clients les techniques d'utilisation d'un remonte-pente de surface;
- ✓ Aider les clients à se placer et à débarquer correctement dans les remontées mécaniques et les fils neige;
- ✓ S'occuper des débarquements ratés;
- ✓ S'occuper des embarquements ratés;
- ✓ S'occuper de l'équipement perdu à l'embarquement;
- ✓ Aider à l'entretien des remontées mécaniques et de la neige ;
- ✓ Nettoyer la zone de travail;
- ✓ Contrôler les laissez-passer.

4.2 Énumération de la machinerie et équipements utilisés

- ✓ Pelle;
- ✓ Balais;

4.3 Substances utilisées à ce poste de travail

- ✓ Sable;
- ✓ Sel à déglacer.

4.4 Tableau des risques

Risques	Reliés à/au (x)
De chute	☒ La marche sur des surfaces enneigées ou glacées; ☒ La circulation dans les escaliers.
D'engelures	☒ Travail à l'extérieur dans des conditions hivernales.
De troubles musculo-squelettiques	☒ Travail répétitif; ☒ L'utilisation de la pelle.
De blessures aux yeux	☒ La chute de glace; ☒ Équipement des skieurs
D'être frappé	☒ La présence de skieurs; ☒ Remontées mécaniques en mouvement;

5.0 POSTE DE PATROUILLEUR

5.1 Description du poste et fonctions

- ✓ Informer les clients;
- ✓ Faire respecter les règlements en montagne;
- ✓ Prendre des mesures de canalisation des foules;
- ✓ Répertorier les organismes à joindre en cas d'urgence;
- ✓ Embarquer, débarquer et utiliser un traîneau;
- ✓ Conduire une motoneige et/ou un véhicule tout-terrain;
- ✓ Embarquer les clients ayant des besoins particuliers;
- ✓ Aider à l'organisation d'activités spéciales;
- ✓ Informer et guider les clients;
- ✓ Assurer la sécurité en montagne;
- ✓ Secourir les blessés et rechercher les personnes disparues;
- ✓ Prendre les choses en main sur les lieux de l'accident;
- ✓ Effectuer l'évacuation d'une remontée mécanique;
- ✓ Aviser si problème avec les pistes;
- ✓ Ouvrir et fermer les pistes;
- ✓ Transporter de l'équipement en motoneige et/ou un véhicule tout-terrain;
- ✓ Administrer les premiers soins en montagne;
- ✓ Transporter et installer les filets de protection, cordes et bambous de balisage, coussins de protection et équipement de signalisation;
- ✓ Transporter des blessés jusqu'à l'infirmerie;
- ✓ Sécuriser les lieux d'un accident;
- ✓ Vérifier l'état des pistes, sentiers et équipements en effectuant des descentes en ski;
- ✓ Escorter les dameuses lors des déplacements en montagne;
- ✓ Aviser le superviseur de tout danger et de tous les accidents.

5.2 Énumération de la machinerie et équipements utilisés

- ✓ Masse;
- ✓ Pince;
- ✓ Perceuse;
- ✓ Bambou;
- ✓ Clôture à neige et ruban pour fermer les pistes;
- ✓ Trousse de premiers soins;
- ✓ Défibrillateur (DEA);
- ✓ Ski et bâtons;
- ✓ Motoneige et/ou véhicule tout-terrain et le casque approprié;
- ✓ Matériel d'immobilisation;
- ✓ Coquille d'immobilisation;
- ✓ Radio émetteur;
- ✓ Et autres.

5.3 Substances utilisées à ce poste de travail

- ✓ Différents produits de premiers soins
- ✓ Bombonne d'oxygène;
- ✓ Et autres.

5.4 Tableau des risques

Risques	Reliés à/au (x)
De chute	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La marche sur des surfaces enneigées ou glacées; ☒ La circulation dans les escaliers; ☒ La circulation en motoneige ou véhicule tout-terrain dans des endroits en pente ou accidentés; ☒ Ski; ☒ Transport des blessés; ☒ Remontées mécaniques.
De blessures aux yeux	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La chute de glace; ☒ Branches hors-piste; ☒ L'installation des différents équipements
De troubles musculo-squelettiques	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La pratique du ski; ☒ Transport de charges lourdes; ☒ Mouvements répétitifs.
De contamination	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Aux blessures des patients
D'être frappé	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La présence de skieurs; ☒ La circulation d'autres véhicules; ☒ L'accompagnement d'une dameuse. ☒ Un arbre

6.0 POSTE DE PRÉPOSÉ À LA FABRICATION DE LA NEIGE

6.1 Description du poste et fonctions

- ✓ Conduire un véhicule tout-terrain ou une motoneige;
- ✓ Transporter l'équipement sur les lieux de travail;
- ✓ Installer les pancartes de « canon à neige » 100 pieds en avant des canons;
- ✓ Installer, démarrer, arrêter et déplacer un canon à neige avec ventilateur;
- ✓ S'assurer du bon fonctionnement d'un hydrant;
- ✓ Démarrer les pompes et les compresseurs;
- ✓ Surveiller la fabrication de la neige;
- ✓ Vérifier les boyaux et les raccords;
- ✓ Vérifier les canons à neige et les supports;
- ✓ Utiliser un chalumeau au propane pour dégeler certains équipements;
- ✓ Fermer les installations de fabrication de neige;
- ✓ Ranger les boyaux et l'équipement de fabrication de neige;
- ✓ Vérifier l'état des lignes d'alimentation;
- ✓ Dénéigement et déglacage de l'équipement;
- ✓ Prendre la lecture des appareils de mesures ;
- ✓ Accompagnement et travail avec une dameuse.

6.2 Énumération de la machinerie et des équipements utilisés

- ✓ Motoneige;
- ✓ Véhicule tout-terrain;
- ✓ Chalumeau au propane;
- ✓ Radio émetteur;
- ✓ Tournevis, marteau;
- ✓ Chaînes;
- ✓ Pelle;
- ✓ Canon à neige avec ventilateur;
- ✓ Pompe;
- ✓ Boyaux;
- ✓ Casque de motoneige;
- ✓ Casque de véhicule tout-terrain;
- ✓ Outils divers
- ✓ Et autres.

6.3 Substances utilisées à ce poste de travail

- ✓ Hydrate de méthyle;
- ✓ Propane;
- ✓ Essence;
- ✓ Huile à moteur.

6.4 Tableau des risques

Risques	Reliés à/au (x)
De chute	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La marche sur des surfaces enneigées ou glacées; ☒ La circulation dans les escaliers des stations de pompage; ☒ La circulation en motoneige ou en véhicule tout-terrain dans des endroits en pente ou accidentés.
De blessures aux yeux	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La chute de glace; ☒ L'expulsion de glace par le ventilateur du canon; ☒ L'expulsion de l'hydrate de méthyle par le canon lors du déglacage; ☒ Cassage de la glace sur les canons avec un maillet en caoutchouc; ☒ Branches hors-piste.
De brûlures	<ul style="list-style-type: none"> ☒ L'utilisation d'un chalumeau au propane.
D'être frappé	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La présence de skieurs; ☒ L'accompagnement d'une dameuse; ☒ La pression d'eau des boyaux.
D'engelures	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Travail à l'extérieur dans des conditions hivernales; ☒ À la manipulation des hydrants d'eau.
D'être écrasé	<ul style="list-style-type: none"> ☒ L'accompagnement des dameuses; ☒ Le déplacement des canons par les dameuses.
D'explosion	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La manipulation de propane; ☒ La manipulation de l'essence; ☒ La manipulation de l'huile à moteur.
D'électrocution	<ul style="list-style-type: none"> ☒ La manipulation d'eau près de boîtes électriques.
De troubles musculo-squelettiques	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Soulèvement de charges lourdes; ☒ À la répétition de certains mouvements; ☒ L'utilisation de la pelle.
De surdit�	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Bruit des �quipements (motoneige, v�hicule tout-terrain, canon � neige, dameuse, station de pompage).

7.0 POSTE D'OPÉRATEUR DE DAMEUSE

7.1 Description du poste et fonctions

- ✓ Vérifier l'état de fonctionnement de la dameuse en vérifiant les systèmes hydrostatiques, le système électrique, le conditionneur à neige, les huiles et l'ajustement de la gratte miroir ou autres;
- ✓ Vérifier le fonctionnement des gyrophares, lumières et avertisseurs sonores;
- ✓ Conduire prudemment l'appareil qui lui est confié et effectuer l'entretien des pistes en damant et aplanissant les pentes, déplaçant la neige et l'étendant, brisant la neige croûtée et en gardant la qualité des surfaces des pentes;
- ✓ Maintenir la dameuse en état de propreté satisfaisant (vitres, phares, feux etc.);
- ✓ Faire le plein de diesel;

7.2 Énumération de la machinerie et des équipements utilisés

- ✓ Dameuse;
- ✓ Radio émetteur;
- ✓ Et autres.

7.3 Substances utilisées à ce poste de travail

- ✓ Diesel;
- ✓ Huile;
- ✓ Et autres.

7.4 Tableau des risques

Risques	Reliés à/au (x)
De chute	<input type="checkbox"/> La marche sur des surfaces enneigées ou glacées; <input type="checkbox"/> À la montée ou à la descente de la dameuse.
De troubles musculo-squelettiques	<input type="checkbox"/> Travail en station assise prolongée; <input type="checkbox"/> Vibrations.
De surdit�	<input type="checkbox"/> Travail � l'int�rieur du garage; <input type="checkbox"/> Bruit des dameuses
D'explosion	<input type="checkbox"/> La manipulation de l'essence; <input type="checkbox"/> La manipulation de l'huile � moteur.
D'�tre frapp�	<input type="checkbox"/> La pr�sence de skieur; <input type="checkbox"/> La pr�sence de motoneige ou de v�hicule tout-terrain.

8.0 POSTE DE MONITEUR

8.1 Description du poste et fonctions

- ✓ Enseigner le ski alpin et la planche à neige aux élèves par des explications verbales suivies de démonstrations et d'exécution de geste pour aider un élève ;
- ✓ Préparer le matériel lorsque requis;
- ✓ Vérifier l'équipement des élèves;
- ✓ Aider les élèves;
- ✓ Donner des renseignements aux élèves;
- ✓ Évaluer les élèves;
- ✓ S'assurer de la sécurité des élèves.

8.2 Énumération de la machinerie et des équipements utilisés

- ✓ Ski et bâtons;
- ✓ Planche à neige;
- ✓ Bottes;
- ✓ Module du parc à neige;
- ✓ Remontées mécaniques;
- ✓ Matériels éducatifs (cerceaux, bambous, ballons etc.);
- ✓ Traineau;
- ✓ Et autres.

8.3 Substances utilisées à ce poste de travail

- ✓ Aucune substance particulière.

8.4 Tableau des risques

Risques	Reliés à/au (x)
De chute	<input type="checkbox"/> La marche sur des surfaces enneigées ou glacées; <input type="checkbox"/> Ski et planche à neige; <input type="checkbox"/> Remontées mécaniques;
D'engelures	<input type="checkbox"/> Travail à l'extérieur dans des conditions hivernales.
De troubles musculo-squelettiques	<input type="checkbox"/> Ski et planche à neige.
D'être frappé	<input type="checkbox"/> La présence de skieurs; <input type="checkbox"/> La circulation de la motoneige ou véhicule tout-terrain.

9.0 PRÉPOSÉ AU RESTAURANT

9.1 Description du poste et fonctions

- ✓ Démarrer les équipements nécessaires à la cuisson et à la préparation des aliments;
- ✓ Mesurer, mélanger, préparer, assaisonner et cuire les viandes, légumes, desserts et autres aliments;
- ✓ Replacer les denrées alimentaires dans leurs endroits respectifs après utilisation;
- ✓ Fermer, nettoyer et replacer les équipements utilisés;
- ✓ Déballer et emmagasiner les fournitures.
- ✓ Laver les chaudrons et les ustensiles du restaurant;
- ✓ Ranger et classer la vaisselle et les chaudrons dans les armoires;
- ✓ Nettoyer les lieux de travail, les hottes et les chambres froides;
- ✓ Balayer et laver le plancher;
- ✓ Assurer l'enlèvement hors de la cuisine des ordures ménagères.
- ✓ Accueillir et renseigner les clients sur les services et produits offerts;
- ✓ Vérifier l'exactitude du montant minimal de la caisse avant de débuter son travail;
- ✓ Maintenir un montant minimal de monnaie dans la caisse;
- ✓ Enregistrer sur la caisse le détail des ventes;
- ✓ Percevoir le montant de la vente aux clients et remettre la monnaie correctement;
- ✓ Compléter les bordereaux de dépôts;
- ✓ Balancer la caisse;
- ✓ Vérifier, nettoyer et ranger les équipements ou marchandises aux endroits appropriés;
- ✓ Remplir les étagères et placer les ustensiles;
- ✓ Remplir les distributeurs de condiments;
- ✓ Remplir les distributrices de boissons gazeuses.

9.2 Énumération de la machinerie et des équipements utilisés

- ✓ Couteaux;
- ✓ Ustensiles et vaisselle;
- ✓ Friteuse;
- ✓ Cuisinière au propane et réchaud;
- ✓ Poêle;
- ✓ Ouvre-boîte manuel;
- ✓ Chaudières;
- ✓ Pellicule plastique et sac de poubelle;
- ✓ Laine d'acier;
- ✓ Vadrouille;
- ✓ Vaisselle;
- ✓ Machine à café, chocolat chaud et barbotines;
- ✓ Chiffon;
- ✓ Argent;
- ✓ Et autres.

9.3 Substances utilisées à ce poste

- ✓ Divers produits nettoyants et eau de javel;
- ✓ Nourriture;
- ✓ Huile de cuisson;
- ✓ Propane;
- ✓ Argent;
- ✓ Et autres.

9.4 Tableau des risques

Risques	Reliés à/au (x)
De chute	<input type="checkbox"/> La présence de nourriture sur le sol; <input type="checkbox"/> La présence d'eau sur le sol;
De troubles musculo-squelettiques	<input type="checkbox"/> Soulèvement et au transport de charges lourdes; <input type="checkbox"/> Certains mouvements répétitifs; <input type="checkbox"/> Travail en station debout prolongée.
De coupures	<input type="checkbox"/> L'utilisation de couteaux.
De brûlures	<input type="checkbox"/> La cuisson des aliments et le café; <input type="checkbox"/> Eau bouillante; <input type="checkbox"/> Huile chaude.
D'être frappé	<input type="checkbox"/> La présence d'autres personnes dans la cuisine.
Contamination	<input type="checkbox"/> Les aliments (bœuf haché...); <input type="checkbox"/> La présence de bactéries; <input type="checkbox"/> La manipulation de l'argent.

10.0 PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL-BILLETTERIE

10.1 Description du poste et fonctions

- ✓ Accueillir et guider les clients en les informant des activités de la station;
- ✓ Répondre aux téléphones et radio-émetteur et diriger les communications aux bons endroits pour les différentes activités ou urgence;
- ✓ Préparer et remettre les billets aux clients;
- ✓ Prise de photo pour le billet de saison;
- ✓ Vérifier l'exactitude du montant minimal de la caisse avant de débiter son travail;
- ✓ Maintenir un montant minimal de monnaie dans la caisse;
- ✓ Enregistrer sur la caisse le détail des ventes;
- ✓ Percevoir le montant de la vente aux clients et remettre la monnaie correctement;
- ✓ Compléter les bordereaux de dépôts;
- ✓ Balancer sa caisse;
- ✓ Recevoir les plaintes de la clientèle.

10.2 Énumération de la machinerie et des équipements utilisés

- ✓ Caisse;
- ✓ Écran cathodique;
- ✓ Clavier;
- ✓ Interac;
- ✓ Argent;
- ✓ Appareil photo;
- ✓ Téléphone;
- ✓ Radio-émetteur;
- ✓ Et autres.

10.3 Substances utilisées à ce poste de travail

- ✓ Aucune substance particulière.

10.4 Tableau des risques

Risques	Reliés à/au (x)
De troubles musculo-squelettiques	<input type="checkbox"/> Travail en station assise prolongée; <input type="checkbox"/> L'exécution de certains mouvements répétitifs; <input type="checkbox"/> Au transport de charges parfois lourdes; <input type="checkbox"/> L'usage du clavier et de la souris.
Contamination	<input type="checkbox"/> La manipulation de l'argent.

ANNEXE 1 – L'UTILISATION DE LA MOTONEIGE ET D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN

Les normes qui suivent ont pour but d'assurer la sécurité de nos employés et d'uniformiser nos procédures en matière de circulation de véhicules sur les pistes. Elles regroupent la réglementation de la Régie de la sécurité dans les Sports du Québec et nos normes d'entreprise.

- ✓ Toujours s'assurer que la motoneige ou le véhicule tout-terrain est en bon état de marche au début de chaque journée de travail;
- ✓ Le port du casque est obligatoire. Il doit être bien ajusté, conforme à la norme CAN-3-D230 et muni d'une visière pour améliorer la visibilité et protéger contre l'engelure;
- ✓ Les conducteurs doivent porter des vêtements bien ajustés et résistants;
- ✓ Pour avoir le droit de circuler sur une pente de ski, les motoneiges et les véhicules tout-terrain doivent allumer leurs phares dès la sortie du garage;
- ✓ Les motoneiges doivent être munies d'un signal sonore annonçant les manœuvres en marche arrière;
- ✓ Les motoneiges et les véhicules tout-terrain doivent également être munies d'un fanion orange d'au moins 250 cm_ flottant à au moins 2 mètres du sol;
- ✓ Un conducteur et un passager sont autorisés à prendre place sur une motoneige ou le véhicule tout-terrain à la condition qu'ils soient conçus pour deux personnes. Le passager doit toujours porter un casque de motoneige ;
- ✓ Ne jamais laisser une motoneige sur le frein à main en ligne de pente d'une piste fréquentée par des skieurs. La motoneige doit toujours être placée en travers de la ligne de pente;
- ✓ Le moteur doit toujours être coupé lors du déblayage des chenilles;
- ✓ Les motoneiges et les véhicules tout-terrain doivent toujours circuler dans les zones déterminées et ralentir dans les sections abruptes, les virages et aux croisements des pistes;
- ✓ Il est important de limiter au strict minimum la circulation de motoneige et de véhicule tout-terrain sur la montagne lors de la présence de skieurs;
- ✓ Si une motoneige se brise et doit être laissée sur une piste, on demande de fermer la piste. Dès ce moment, tout doit être fait pour s'assurer de sortir la motoneige le plus rapidement possible.
- ✓ Si la réparation du véhicule doit se faire sur place, toujours installer une clôture à neige devant l'obstacle;
- ✓ Il est important d'éviter de circuler dans les endroits très accidentés et de porter une attention particulière aux branches basses, bancs de neige, roches, troncs d'arbres etc.;
- ✓ En cas d'enlèvement, ne pas tenter seul de tirer la motoneige. Toujours demander de l'assistance;
- ✓ Ne jamais tenter de freiner ou de retenir la motoneige en mettant le pied par terre;
- ✓ Ne jamais dépasser la limite de vitesse fixée de 15 km/h par chaque station.

ANNEXE 2 – L'ÉLECTRICITÉ ET LES OUTILS À MAIN ÉLECTRIQUES

Pourquoi la prudence est-elle de rigueur lorsqu'il s'agit de travailler avec l'électricité? La puissance du courant électrique qui alimente nos commerces et nos foyers est telle qu'elle comporte d'importants risques d'électrocution pouvant causer la mort. Par exemple, le simple fait de changer une ampoule électrique sans avoir débranché la lampe au préalable présente des dangers, car tout contact avec les éléments sous tension de la douille peut être fatal.

- ✓ Inspecter les outils électriques, leurs cordons et leurs accessoires avant chaque usage. Remplacer ou faire réparer au besoin tout article endommagé;
- ✓ Ne pas porter de gants, de vêtements amples quand vous travaillez avec des outils électriques rotatifs;
- ✓ Ne pas utiliser des solvants toxiques ou inflammables pour nettoyer des outils électriques;
- ✓ Ne pas utiliser d'outils électriques dans une zone où il y a des vapeurs ou des gaz explosifs;
- ✓ Toujours tenir le cordon d'alimentation à l'écart de l'outil pendant l'usage;
- ✓ Faire passer les cordons au-dessus des aires de travail ou de circulation pour éviter les risques d'accrochage au passage;
- ✓ Ne pas utiliser de cordons électriques à faible capacité;
- ✓ Ne pas transporter les outils électriques par le cordon;
- ✓ Ne pas faire de nœuds dans les cordons électriques, car ceci peut causer des chocs et des courts circuits. Mettez plutôt le cordon en grandes boucles et utilisez les prises rotatives;
- ✓ Ne pas tirer sur le cordon d'alimentation pour débrancher l'outil. Ceci cause l'usure et peut produire un choc;
- ✓ Ne jamais arracher la troisième tige d'une fiche;
- ✓ Ne jamais toucher un fil tombé même s'il semble être hors courant;
- ✓ Il faut éviter d'approcher ou de toucher une ligne électrique avec de l'équipement ou une partie du corps;
- ✓ Au besoin, fixez les cordons d'alimentation au mur ou au plancher à l'aide de ruban adhésif. N'utilisez pas de clous, ni d'agrafes car ils risquent d'endommager les cordons et de provoquer un incendie ou des chocs électriques;
- ✓ Utilisez des cordons d'alimentation et du matériel électrique dont la puissance nominale correspond à l'intensité du courant utilisé;
- ✓ Utilisez toujours des fusibles de calibre approprié. En remplaçant un fusible par un autre de calibre plus élevé, vous risquez de provoquer un échauffement du câblage qui, à son tour, pourrait déclencher un incendie;
- ✓ Sachez que des prises de courant chaudes ou tièdes au toucher sont parfois signes de problèmes associés à un câblage non sécuritaire. Ne branchez rien dans ces prises et faites vérifier le câblage par un électricien qualifié;
- ✓ Sachez où se trouvent les disjoncteurs et les boîtes électriques pour intervenir rapidement en cas d'urgence et évitez d'utiliser les prises et les cordons d'alimentation dont les fils sont exposés;
- ✓ N'utilisez pas les outils électriques qui sont dépourvus de leurs dispositifs de protection;
- ✓ Dégagez l'accès aux disjoncteurs et boîtes à fusibles et ne jamais toucher aux boîtes électriques à moins d'y être expressément autorisé;
- ✓ En cas d'accident de nature électrique, évitez de toucher à la victime ou à l'appareil électrique;
- ✓ Au moment de mettre une boîte électrique sous tension (en position ON) toujours se tenir de côté. Ne jamais faire face à la boîte.

ANNEXE 3 – L'UTILISATION DES MEULES ET MEULEUSES

3.1 Quelles précautions faut-il prendre avec les meuleuses d'établi ?

- ✓ Fixer solidement les meuleuses d'établi;
- ✓ S'assurer que les écrans protecteurs sont en place et fixés solidement avant d'utiliser le touret ;
- ✓ Amener lentement et délicatement la pièce en contact avec la meule, sans à-coups ;
- ✓ Appliquer la pression graduellement pour permettre à la meule de se réchauffer uniformément. N'utiliser que la pression requise pour faire le travail ;
- ✓ Déplacer la pièce latéralement contre la meule pour éviter d'y former des rainures ;
- ✓ Les meules ne doivent servir qu'aux travaux prévus;
- ✓ S'assurer que la vitesse de rotation de la meule n'excède pas la vitesse d'utilisation indiquée sur la meule ;
- ✓ Avant de monter des meules sur un touret, les inspecter visuellement pour voir si elles ne sont pas endommagées ;
- ✓ Porter l'équipement de protection individuel approprié :
 - Des protecteurs oculaires et faciaux conformes à la norme CAN/CSA Z94.3-92 ;
 - Des protecteurs auditifs conformes à la norme ACNOR Z94.2-1974;
 - Des bottes de sécurité avec embouts protecteurs conformes à la norme CAN/CSA Z195-M92 ;
 - Ne porter des gants que si c'est nécessaire.

3.2 Qu'est-ce qu'on doit éviter de faire quand on utilise une meuleuse d'établi ou un touret sur socle?

- ✓ Ne pas utiliser une meule que l'on a échappée ;
- ✓ Ne pas meuler de bois, de matières plastiques ou des métaux non ferreux sur une meule ordinaire ;
- ✓ Ne pas laisser tremper une meule dans un liquide. Les liquides peuvent causer des problèmes d'équilibre ;
- ✓ Ne pas meuler avec la face latérale d'une meule ordinaire.

ANNEXE 4 – LE SOUDAGE

Protéger ses yeux contre les effets de l'arc électrique en portant un casque de soudeur muni d'un filtre approprié aux travaux à exécuter. À défaut de porter le casque de soudeur, TOUJOURS porter des lunettes de protection à coques latérales lors des opérations de piquage du laitier et de ponçage des soudures. De plus des écrans de protection fixes ou amovibles doivent être installés aux endroits où des travaux de soudage ou de coupage sont normalement effectués et où des personnes, autres que les soudeurs travaillent ou circulent.

4.1 Quels sont les moyens de protection de la peau lors du soudage ?

- ✓ Se couvrir la tête (casquette, tuque, bonnet...) pour protéger le cuir chevelu contre les rayons U.V. et une cagoule pour se protéger l'arrière de la tête et la nuque résistants au feu;
- ✓ Porter un casque de soudage opaque;
- ✓ Porter des protecteurs auditifs;
- ✓ Porter des bottes de sécurité et les lacer complètement pour empêcher toute pénétration d'étincelles;
- ✓ Porter des vêtements en tissu épais et tissés serrés, pur coton ou pure laine (idéalement en cuir). pour se protéger des rayons U.V., des éclaboussures de métal, des étincelles et des flammes. Sinon, vous pouvez porter un tablier de cuir pour protéger la poitrine et le bas du corps contre les étincelles lors de travaux exécutés en position debout ou assise Il faut savoir que les traitements d'ignifugation perdent de leur efficacité après des lavages répétés ;
- ✓ Fermer les rabats des poches de sa chemise, ou fermer les poches avec du ruban adhésif afin d'empêcher des étincelles ou des éclaboussures de métal de s'y loger et réparer tous bords effilochés, déchirures et trous dans les vêtements ;
- ✓ Retirer de ses poches allumettes, briquets et autres sources de flammes ;
- ✓ Porter des gants à manchette en cuir ou des manchettes de protection en cuir pour protéger le poignet et l'avant-bras (idéalement des gants à 2 épaisseurs de cuir). Le cuir est un bon isolant électrique, s'il est sec ;
- ✓ Éviter les gants en cuir de peintre. La graisse qui enrobe le gant pour éviter la peinture d'y adhérer favoriserait la propagation du feu;
- ✓ Éviter de porter des bagues ou autres bijoux et des vêtements en tissu synthétique ou à composante synthétique car ils s'enflamment et fondent très rapidement.

ANNEXE 5 – ATELIER DE MÉCANIQUE

5.1 Quelles consignes de sécurité doit-on suivre lors de l'aménagement général d'un garage?

- ✓ Désigner des aires séparées pour des opérations comme le soudage, le nettoyage, la peinture, la lubrification et l'entretien des batteries ;
- ✓ Prévoir une surface utile appropriée au volume de travail prévu ;
- ✓ Ne pas bloquer ou gêner l'accès aux extincteurs, aux entrées et aux issues de secours ;
- ✓ Utiliser les outils et l'équipement d'entretien uniquement pour les tâches pour lesquelles ils sont conçus ;
- ✓ Maintenir en place et fonctionnels les protecteurs et dispositifs de sécurité des outils électriques ;
- ✓ S'assurer que les trousseaux de premiers soins contiennent tout le matériel nécessaire ;
- ✓ Afficher les numéros de téléphone d'urgence ;
- ✓ Tenir les planchers et les établis propres afin de réduire les risques de chute ;
- ✓ Vider régulièrement les conteneurs d'ordures ;
- ✓ Éliminer les chiffons, le papier et les autres articles imbibés de matières inflammables (comme l'huile, l'essence ou les solvants) dans des conteneurs métalliques approuvés et munis d'un couvercle ;

5.2 Quelles consignes de sécurité doit-on suivre lors de l'utilisation d'un cric?

- ✓ Utiliser uniquement des crics qui sont en bon état de fonctionnement ;
- ✓ Bien asseoir le cric sur une surface sèche, plane et propre, perpendiculairement à la charge ;
- ✓ Mettre le levier de vitesses sur "P" s'il s'agit d'un véhicule équipé d'une boîte automatique ou en première s'il s'agit d'un véhicule équipé d'une boîte manuelle, et mettre le frein de stationnement ;
- ✓ Placer des cales à l'avant et à l'arrière de la roue diagonalement opposée à celle qui sera montée. Par exemple, si c'est la roue avant droite qui est montée, caler la roue arrière gauche ;
- ✓ Ne pas surcharger un cric au-delà de sa capacité. Tous les appareils de levage doivent être verticaux ;
- ✓ Ne pas se placer dans un endroit où on risque d'être coincé entre le levier de commande et le mur à cause des risques de blessures en cas de déplacement accidentel du véhicule ou du cric ;
- ✓ Placer des chandelles de sécurité sous le véhicule afin d'assurer que celui-ci sera supporté si un employé doit travailler sous le véhicule ;
- ✓ S'assurer que les chandelles de sécurité sont en bon état, positionnées correctement et que des goupilles d'appui appropriées sont utilisées sur les chandelles réglables ;
- ✓ Éviter de travailler sous un véhicule supporté par un cric seulement; toujours utiliser des chandelles de sécurité appropriées.

ANNEXE 6 – LA MANIPULATION DES CANONS À NEIGE

6.1 Procédures de mise en marche et d'arrêt d'un canon à ventilateur

Le canon à ventilateur est un type de canon qui fonctionne avec de l'eau et de l'électricité. Ce canon est muni d'un puissant ventilateur et d'un petit compresseur d'air. Source de plusieurs dangers, il est primordial d'être très prudent lors de la manipulation des canons. C'est le mécanicien de remontée mécanique qui est responsable de la mise en marche et de l'arrêt des canons à neige.

6.1.1 Mise en marche du canon

- ✓ Alimenter le canon en électricité. Ne jamais changer les fusibles de la boîte électrique à moins d'y être expressément autorisé. De plus, s'assurer de toujours avoir les gants secs avant de mettre sous tension (ON) la boîte électrique ;
- ✓ Vérifier que le chauffage des jets fonctionne ;
- ✓ Vérifier le niveau d'huile du petit compresseur, le mettre en marche et ouvrir la valve ;
- ✓ Toujours s'assurer que l'air sort bien de chacun des jets en demeurant de côté ;
- ✓ Ne jamais se placer face au ventilateur, vous risqueriez de recevoir des particules dans le visage ou dans les yeux ;
- ✓ Mettre le ventilateur en opération ;
- ✓ Raccorder le boyau à l'hydrant et ouvrir la valve d'environ un quart de tour. Lorsque l'eau est expulsée du canon, ouvrir la valve au maximum ;
- ✓ Ne jamais faire face à l'hydrant, toujours se tenir de côté.

6.1.2 Arrêt du canon

- ✓ Fermer l'hydrant d'eau et attendre que la pression soit suffisamment basse pour déconnecter le boyau ;
- ✓ Mettre le ventilateur en arrêt ;
- ✓ Fermer la valve du compresseur et le mettre en arrêt ;
- ✓ Déconnecter le boyau du canon, drainer l'eau complètement et déconnecter la prise électrique.

6.1.3 Déplacement d'un canon

- ✓ Toujours s'assurer d'être visible du conducteur de la dameuse ;
- ✓ Autant que possible, ne jamais se placer entre le canon et la dameuse ;
- ✓ Si le canon glisse, ne jamais tenter de le retenir.

ANNEXE 7 – LE TRAVAIL AU FROID

Le travail au grand froid peut être dangereux pour une personne qui ne s'y connaît pas et qui n'a pas les vêtements d'hiver nécessaires. Pour une personne avertie et bien préparée, le travail d'hiver peut toutefois être très agréable et intéressant. Pour faire face à l'hiver, il faut être actif, s'habiller chaudement et suivre les règles de sécurité. De plus, le travail extérieur comporte plusieurs risques dont les engelures, les brûlures et les lésions aux yeux occasionnées par une surexposition aux rayons ultraviolets émis par le soleil.

- ✓ Il est primordial de porter des vêtements appropriés aux conditions atmosphériques;
- ✓ Toujours s'assurer de porter des sous vêtements à manches et à jambes longues en laine ou en polypropylène, et préférer en coton par temps sec;
- ✓ Porter différentes épaisseurs de vêtements amples et légers. L'air entre les couches de vêtements conserve la chaleur. La couche extérieure doit être imperméable. Enlever une couche quand vous avez chaud en commençant dans l'ordre suivant : Les gants ou les mitaines, la tuque ou le cache col, ouvrir le manteau à la taille, enlever les couches extérieures de vêtements;
- ✓ Le port de mitaines est préférable à celui des gants quand cela est possible. Toujours prévoir une paire de rechange;
- ✓ Le port d'un chapeau, de cache oreilles ou d'une tuque est indispensable. De plus, porter un cache-col ou une cagoule et non un foulard pour vous protéger le visage contre le froid et le vent est de mise. Le foulard est proscrit. Il peut s'accrocher dans les équipements et vous étouffer;
- ✓ Porter des bas en laine ou en polypropylène pour protéger les pieds et les chevilles. Toujours prévoir une paire de rechange en cas d'humidité ou de transpiration excessive;
- ✓ Porter des bottes de protection isolées et antidérapantes. Idéalement, les bottes devraient être en cuir et être munies de semelles en caoutchouc, doublées de feutre avec des semelles en feutre amovibles;
- ✓ Toujours protéger vos bottes contre la neige et l'humidité;
- ✓ Porter des lunettes fumées adéquates pour protéger vos yeux des rayons ultraviolets;
- ✓ Utiliser une crème protectrice comportant un degré de protection permettant de protéger adéquatement votre peau des rayons ultraviolets et de l'effet du froid;
- ✓ Enlever la neige et le frimas de vos vêtements avant d'entrer dans un espace chauffé pour les empêcher de se mouiller;
- ✓ Suivre les instructions du fabricant afin d'éviter d'abîmer l'isolant, la fourrure ou le cuir des vêtements au lavage;
- ✓ Ne pas laisser les vêtements pour temps froid comprimés trop longtemps dans des sacs de transport;
- ✓ Ne pas porter de vêtements mouillés. Les pendre et les laisser sécher au préalable;
- ✓ Ne pas laisser de déchirures ouvertes aux vêtements. Fermer celle-ci avec du ruban adhésif en attendant de les faire réparer.

Exemples de vêtements pour temps froid

Vêtement	Genre
Sous-vêtements longs	Laine ou polypropylène, coton par temps sec
Chemise, gilet, tricot à col roulé	Laine, molleton ou substitut synthétique
Pantalons	Laine, coton par temps sec
Chapeau	Laine, molleton ou substitut synthétique
Gants	Assez grand, doublure en laine
Bas	Deux paires – une en coton et une en laine
Parka	Assez grand, capuchon, imperméable

ANNEXE 8 – L'UTILISATION DE LA PELLE

Le pelletage de la neige exige un effort physique intense qui peut prendre jusqu'à 600 calories l'heure. De plus, il peut rapidement accélérer votre rythme cardiaque et faire monter votre pression artérielle à des niveaux dangereux. Pour éviter le mal de dos ou des lésions encore pires, il faut faciliter la tâche en observant les précautions suivantes :

- ✓ S'habiller de façon adéquate. Porter moins des vêtements plus légers pour exécuter cette tâche physique;
- ✓ Pelleter aussitôt que possible, car la neige fondante ou entassée est plus lourde que la neige fraîchement tombée;
- ✓ Utiliser la pelle appropriée pour écarter la neige ou pour la soulever et la lancer selon le cas. La pelle à neige doit se rendre à la hauteur de la poitrine. Toujours s'assurer de ne pas dépasser ses propres forces;
- ✓ Faire attention aux petits obstacles sur la surface à pelleter;
- ✓ Vérifier que le terrain à creuser n'est pas traversé par des câbles et des tuyaux;
- ✓ Garder en bon état les outils pour briser la glace;
- ✓ Ne pas tordre le dos en lançant la neige. Lancer directement devant soi. La charge devrait être réduite si la tâche nécessite une plus grande distance de projection.

8.1 Comment pelleter

8.1.1. Se tenir les pieds écartés, le pied avant près de la pelle



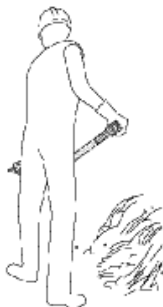
8.1.2. Faire porter le poids du corps sur le pied avant et utiliser la force des jambes pour pousser la pelle.



8.1.3. Faire passer le poids du corps sur le pied arrière, tenant la charge près de soi.



8.1.4. Tourner les pieds dans la direction du lancement.



ANNEXE 9 – SOULÈVEMENT DE CHARGES

Les blessures au dos demeurent un type de lésion fréquente. De nombreuses blessures au dos sont la conséquence de techniques de levage inadéquates. Un travailleur peut subir une blessure au dos à la suite d'un événement unique, par exemple, lever une charge trop lourde, glisser et tomber, ou recevoir un coup dans le dos. Toutefois, la plupart du temps, ce n'est pas cet événement unique qui cause la blessure au dos, mais plutôt la répétition d'un mouvement. Pour prévenir ces malaises, une prévention efficace s'avère la meilleure solution.

- ✓ Vérifiez toujours, avant de soulever une charge, si des aides mécaniques comme un appareil de levage, un chariot élévateur ou une brouette sont disponibles. Toujours vérifier si ces appareils sont en bon état de marche avant de les utiliser;
- ✓ Ne pas hésiter à demander de l'aide à un compagnon de travail car une lésion au dos pourrait avoir des conséquences telles que votre qualité de vie en serait affectée;
- ✓ Examiner l'objet pour vous assurer qu'il n'y a pas de graisse, d'huile ou de bords tranchants;
- ✓ Évaluez le poids de la charge;
- ✓ Assurez-vous de pouvoir soulever la charge sans vous surmener, que la charge est mobile et que le lieu ou la charge doit être déposée est libre d'obstacles ou de débris;
- ✓ Assurez-vous que le parcours à emprunter pour porter la charge à sa destination est dégagé. La graisse, l'huile, l'eau, les déchets, la neige, la glace et les débris peuvent entraîner des glissades et des chutes;
- ✓ Faire des exercices d'échauffement musculaire avant de débiter la tâche peut vous éviter des problèmes.

9.1 Comment soulever :

1. Mettre l'objet debout et placer un genou contre l'objet. Tirez l'objet vers soi le long de la cuisse;
2. Mettre l'objet sur la cuisse de l'autre jambe et se lever tout en gardant le dos droit;
3. Lors du soulèvement, faire travailler les muscles des jambes et non les muscles du dos;
4. Marcher le dos droit pour transporter la charge.



ANNEXE 10 – PRÉVENTION DES CHUTES

Pourquoi est-il important d'éviter les chutes? Au Canada, quelque soixante mille travailleurs sont blessés chaque année à la suite de chutes. Ces accidents occasionnent non seulement beaucoup de douleurs et de souffrances et parfois même (beaucoup trop souvent) la mort mais également des pertes économiques importantes. Dans la plupart des cas, ces accidents peuvent être évités.

10.1 De façon générale

La meilleure façon de prévenir les chutes causées par les glissades et les trébuchements est de prôner une bonne tenue des locaux, ce qui signifie :

- ✓ Nettoyer immédiatement les déversements;
- ✓ Marquer clairement les endroits mouillés ou humides;
- ✓ Essuyer ou balayer les planchers;
- ✓ Garder les passages et les escaliers libres de tout obstacle et de tout encombrement;
- ✓ Bien assujettir (avec du ruban adhésif, des agrafes, etc.) les tapis et autres couvre planchers de manière à ce qu'ils restent plats;
- ✓ Toujours fermer les tiroirs des classeurs et des armoires;
- ✓ Couvrir les câbles qui traversent les passages;
- ✓ Garder les aires de travail et les passages bien éclairés;
- ✓ Remplacer les ampoules brûlées et les commutateurs défectueux.

*Sans une bonne tenue des locaux, toutes les autres mesures préventives comme l'installation de revêtements de sol perfectionnés, le port de chaussures spéciales ou la pratique de techniques de marche ou de chute sécuritaires ne seront jamais tout à fait efficaces. Ne jamais utiliser d'échelle si vous n'y êtes pas autorisé par votre supérieur.

10.2 Sur la neige ou la glace

- ✓ Marcher à petits pas pour améliorer la traction ;
- ✓ Marcher lentement sur les surfaces glacées ou glissantes, faisant un arrêt de temps à autre pour briser l'élan et réduire les risques de chute ;
- ✓ Utiliser des substances déneigeantes approuvées et les utiliser dès que requis ;
- ✓ Veiller à ce que le sable ne s'accumule pas autour des entrées, causant lui-même un risque de glissade et de chute ;
- ✓ Mettre des tapis aux entrées pour empêcher la neige fondue de rendre le sol glissant ;
- ✓ Faire attention aux glaçons qui tombent et mettre des obstacles à leur chute ou des affiches pour protéger les passants.

10.3 Dans les escaliers

On se doit d'être extrêmement prudent dans les escaliers, une chute peut y être fatale.

- ✓ Toujours avoir une main libre de façon à pouvoir agripper la rampe ;
- ✓ S'assurer de ne jamais laisser des objets quelconques dans les escaliers ;
- ✓ Si on doit transporter un objet dans les escaliers, s'assurer que la charge ne bloque pas la vue ;
- ✓ Ne pas courir dans les escaliers, une course folle peut mal se terminer ;
- ✓ Par mauvais temps, redoubler de prudence dans les escaliers extérieurs;
- ✓ Garder l'escalier extérieur déneigé en tout temps.

ANNEXE 11 – L'UTILISATION SÉCURITAIRE DES ÉCHELLES

Les échelles et escabeaux sont souvent la cause de chutes qui entraînent des blessures graves. Pour éviter ces chutes, il faut reconnaître les dangers possibles et prendre les précautions nécessaires. La neige et la glace rendent le sol glissant, ce qui nécessite des précautions particulières dans l'installation et l'utilisation d'une échelle.

11.1 Vérifier les points suivants avant d'utiliser une échelle portative:

- ✓ Les barreaux ne sont pas tombés ou ébranlés (remuables à la main) ;
- ✓ Les clous, vis boulons et autres ferrures ne sont pas lâches ;
- ✓ Les montants, marches, entretoises et barreaux ne sont pas fêlés, fendus, usés ou cassés
- ✓ Les surfaces ne représentent pas de rugosité excessive ou d'échardes ;
- ✓ Les patins antidérapants ne sont pas usés ou brisés ;
- ✓ Les montants ne sont pas tordus ou déformés ;
- ✓ L'étiquette d'identification est en place ;
- ✓ Il n'y a pas de rouille, corrosion, oxydation ni usure excessive, surtout sur les barreaux ;
- ✓ Les rebords des montants et barreaux ne sont pas tranchants ;
- ✓ Les échelles en bois ne montrent pas de signes de pourriture ou de déformation ;
- ✓ Tous les montants d'échelles sont droits. Une échelle tordue ou déformée est dangereuse ;
- ✓ Si une échelle tombe, toujours vérifier si elle est encore intacte avant de la réutiliser.

11.2 Ne jamais :

- ✓ Faire de réparations improvisées sur une échelle ;
- ✓ Ne pas tenter de redresser ou d'utiliser une échelle déformée ;
- ✓ Utiliser une échelle près des circuits électriques ;
- ✓ Utiliser une échelle horizontale comme madrier d'échafaudage ou comme passerelle provisoire ;
- ✓ Utiliser des objets improvisés, comme une chaise, un baril ou une boîte, au lieu d'une échelle ;
- ✓ Utiliser une échelle portative lorsqu'il est possible d'utiliser un échafaudage, un escalier fixe ou un autre moyen plus sûr ;
- ✓ Attacher ensemble deux échelles courtes pour en faire une longue. Les montants ainsi formés ne sont pas assez solides pour supporter la charge supplémentaire ;
- ✓ Utiliser une échelle dans un couloir, une entrée, une allée ou un autre endroit où elle peut être frappée par un passant ou un véhicule ;
- ✓ Appuyer une échelle contre une surface mobile ou flexible ;
- ✓ Installer une échelle sur un sol glacé ou glissant ;
- ✓ Enjamber de l'échelle à une autre surface ;
- ✓ Porter des objets dans ses mains en montant dans une échelle. Vous devez toujours faire hisser les matériaux et accrocher les outils à sa ceinture ;
- ✓ Se tenir sur les trois barreaux supérieurs de l'échelle pour travailler car plus on monte haut, plus on risque qu'elle dérape ;
- ✓ Trop s'étirer hors de l'échelle. Déplacer plutôt celle-ci au besoin.

11.3 Mise en place d'une échelle portative

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

- ✓ Utiliser une échelle adaptée à la tâche. Examiner l'échelle et en vérifier la robustesse, le type et l'approbation par l'ACNOR Z11-1969 ou CAN3-Z11-M81 ;
- ✓ Obtenir de l'aide pour manipuler une échelle trop longue ou trop lourde ;
- ✓ Tenir les échelles à l'écart des fils électriques ;
- ✓ Enlever la neige, la glace, les débris, les outils et tout obstacles aux deux bouts de l'échelle ;
- ✓ Fixer solidement le haut et le bas de l'échelle pour les empêcher de glisser ;
- ✓ Mettre des barrières et des avertissements autour de l'échelle si vous devez l'utiliser devant une porte ou dans un couloir ;
- ✓ Laisser entre le pied de l'échelle et le bas du mur une distance suffisante ;
- ✓ Étirer l'échelle de manière à ce qu'elle dépasse d'au moins 1 mètre la surface contre laquelle elle est appuyée ;
- ✓ Poser l'échelle sur une base solide, utilisant des pieds antidérapants ou des blocs de calage.
- ✓ Toujours, faire tenir l'échelle par quelqu'un ;
- ✓ Appuyer le haut des deux montants de l'échelle contre le support et attacher l'échelle pour l'empêcher de glisser ;

11.4 Travail avec des échelles portatives

- ✓ S'assurer qu'il n'y a pas de fils électriques aériens dans le passage de l'échelle ;
- ✓ Porter un harnais de sécurité lorsqu'il faut travailler à deux mains ou à une hauteur de 3 mètres ou plus.
- ✓ L'échelle doit être d'une hauteur maximale de 15 mètres ;
- ✓ Ne porter que des bottes ou chaussures en bon état ;
- ✓ Rester face à l'échelle pour monter, descendre ou travailler ;
- ✓ Se tenir le centre du corps entre les montants de l'échelle ;
- ✓ Ne monter qu'une personne à la fois dans l'échelle ;
- ✓ Tenir les barreaux et non pas les montants en grimpeant dans l'échelle, car il est plus facile de garder prise si le pied glisse ;
- ✓ Maintenir à tout moment trois points de contacts avec l'échelle : les deux pieds et une main ou les deux mains et un pied ;



11.5 À vérifier avant d'utiliser une échelle fixe :

- ✓ Examiner les échelles fixes avant chaque usage ;

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

- ✓ Vérifier si les surfaces sont rendues glissantes par de l'huile ou de la glace et nettoyer ou enlever au besoin;
- ✓ Vérifier s'il y a encombrement en bas ou en haut de l'échelle.

11.6 Travail avec des échelles fixes :

- ✓ Attendre que personne d'autre ne soit en train d'utiliser l'échelle ;
- ✓ Utiliser les dispositifs de sécurité appropriés (cordon de retenue, accessoires mobiles, etc.) ;
- ✓ Maintenir trois points de contact avec l'échelle : une main et deux pieds ou deux mains et un pied ;
- ✓ Faire face à l'échelle et bien tenir les barreaux à deux mains. ;
- ✓ Poser fermement le pied sur chaque barreau ;
- ✓ Enlever la boue et toute substance glissante de ses semelles avant de monter ;
- ✓ Monter et descendre les outils et les matériaux au moyen d'un câble de manutention ou les attacher à la ceinture.

11.7 À éviter lorsque l'on utilise une échelle fixe :

- ✓ Ne pas sauter pour quitter l'échelle. S'assurer qu'il y a un bon point d'appui avant de quitter l'échelle ;
- ✓ Ne pas grimper à la hâte ni descendre en glissant.

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

Le port d'un harnais de sécurité est obligatoire pour tout travailleur exposé à une chute de plus de 3 mètres de sa position de travail, sauf si le travailleur est protégé par un autre dispositif lui assurant une sécurité équivalente ou par un filet de sécurité, ou lorsqu'il ne fait qu'utiliser un moyen d'accès ou de sortie.

12.1 Un harnais de sécurité doit être conforme à la norme et être utilisé avec l'un des systèmes suivants :

1. Un absorbeur d'énergie auquel est relié un cordon d'assujettissement ne permettant pas une chute libre de plus de 1,2 mètre ;
2. Un enrouleur dérouleur qui inclut un absorbeur d'énergie qui y est relié.

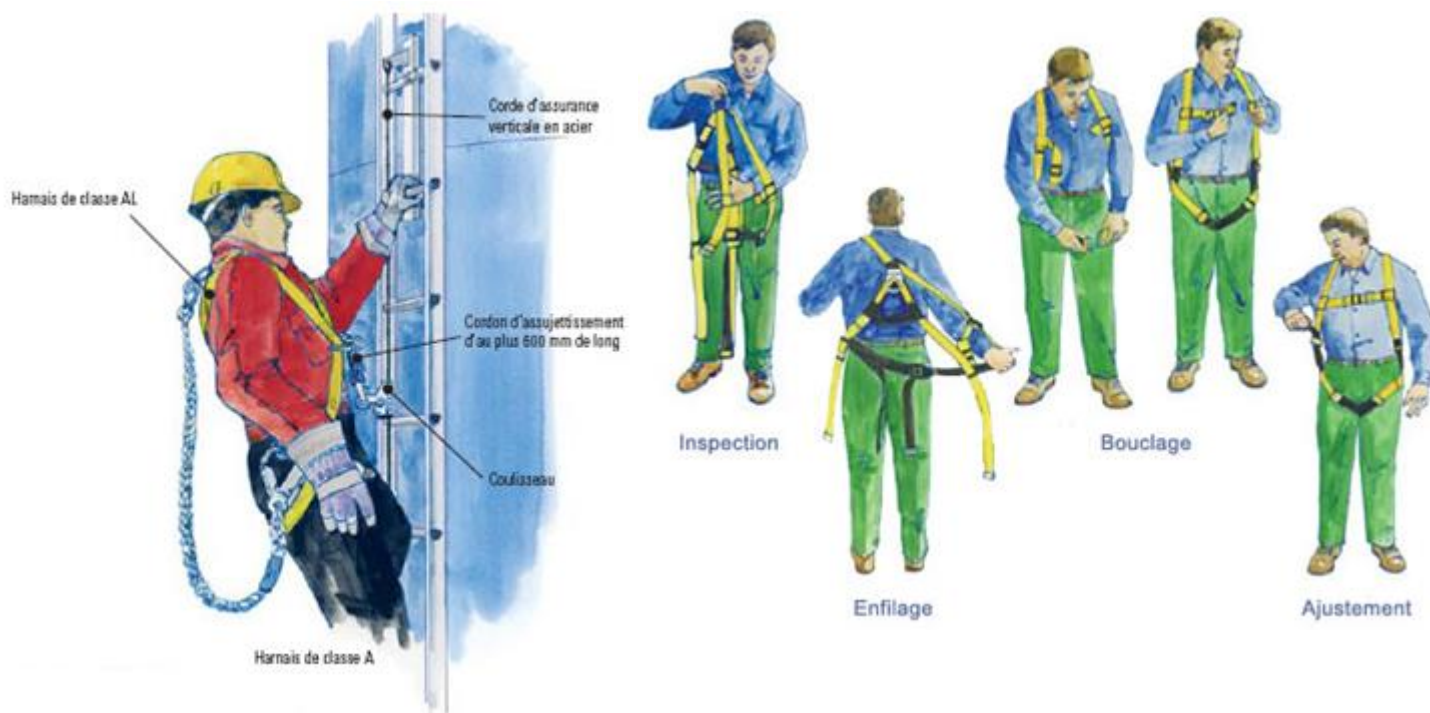
*L'absorbeur d'énergie doit être conforme à la norme Absorbeurs d'énergie pour dispositifs antichutes.

*Le cordon d'assujettissement doit être conforme à la norme Ceintures de sécurité et cordons d'assujettissement.

*L'enrouleur dérouleur doit être conforme à la norme Dispositifs antichutes, descendeurs et cordes d'assurance.

12.2 Le point d'attache du cordon d'assujettissement d'un harnais de sécurité doit être fixé de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. Ancré à un élément ayant une résistance à la rupture d'au moins 18 kilo newtons ;
2. Attaché à un coulisseau conforme à la norme Dispositifs antichutes, descendeurs et cordes d'assurances.
3. Attaché à un système de corde d'assurance horizontale et d'ancrages, conçu par un ingénieur, ainsi qu'en fait foi un plan ou une attestation disponible sur les lieux mêmes du travail.



12.3 La corde d'assurance verticale doit :

1. Être conforme à la norme Dispositifs antichutes, descendeurs et cordes d'assurances;
2. Être utilisée par une seule personne ;

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

3. Avoir une longueur inférieure à 90 mètres ;
4. Être fixée à un ancrage individuel ayant une résistance à la rupture d'au moins 18 kilo newtons ;
5. Être protégée de manière à ne pas entrer en contact avec une arête vive ;
6. Être sans épissure.

12.4 Que faut-il savoir sur l'équipement de protection contre les chutes?

- ✓ Vérifier visuellement l'équipement une fois par journée d'utilisation ;
- ✓ Remplacer l'équipement défectueux. En cas de doute sur sa sécurité, ne pas l'utiliser ;
- ✓ Remplacer tout équipement, y compris les cordes, utilisé lors d'une chute. Tout défaut suspect doit être porté à l'attention de son supérieur immédiat ;
- ✓ L'équipement devrait être examiné par un le responsable du centre de ski au moins une fois par mois d'opération à l'aide du formulaire prévu ;
- ✓ Il est conseillé d'utiliser des absorbeurs d'énergie si les forces d'arrêt des cordons d'assujettissement risquent de causer des blessures.
- ✓ Lorsque l'absorbeur d'énergie a été étiré suite à une utilisation, vous devez le remettre à votre supérieur immédiat afin qu'il le remplace.

ANNEXE 13 – SECOURISME ET PREMIERS SOINS

- ✓ Considérer le sang et les liquides organiques de tous les patients comme étant potentiellement infectieux. Pour les nettoyer, enlevez tout le matériel visible des aires de soins aux patients et décontaminez-le. Essuyez le sang ou les liquides organiques avec des essuie-tout absorbants.
- ✓ Nettoyez l'aire en utilisant un désinfectant. Sinon, nettoyez et rincez l'aire, puis essuyez la surface avec une solution d'eau de javel diluée à 1:100-1:10 ;
- ✓ Toujours porter des gants quand vous vous occupez d'un patient, remplacer immédiatement les gants déchirés ou troués et utiliser une nouvelle paire de gants pour chaque patient ;
- ✓ Manipuler le moins possible les articles de literie souillés, les emballer sur place et les transporter dans un sac imperméable ;
- ✓ Utilisez des embouts buccaux ou des dispositifs de respiration pour la réanimation cardio-respiratoire afin d'évitez tout contact direct avec les patients et considérez tous les instruments tranchants ou pointus comme potentiellement infectieux.
- ✓ Chaque département doit avoir une trousse de premiers soins disposée dans un endroit facile d'accès et stratégique.
- ✓ Les patrouilleurs reçoivent la formation de secouriste par la Patrouille Canadienne de ski et reçoivent une mise à jour annuellement.

ANNEXE 14 – TRAVAIL DANS LES CUISINES

14.1 Prévention des chutes dans les cuisines :

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

Les glissades sur les planchers sont des causes importantes d'accidents du travail. Plusieurs raisons expliquent les glissades. Mais, bien qu'elles puissent être causées par la nature du revêtement des sols, elles sont le plus fréquemment dues à un manque d'entretien.

- ✓ Laver les planchers à fond avec un agent dégraissant et de l'eau très chaude pour favoriser l'évaporation de la graisse ;
- ✓ Ramasser les salissures et les aliments tombés immédiatement, même en période de pointe de travail ;
- ✓ Installer des poubelles à des endroits faciles d'accès ;
- ✓ Installer à la plonge un tapis de caoutchouc facile d'entretien afin de s'assurer que les employés ne glissent pas sur le sol mouillé ;
- ✓ Porter des chaussures confortables couvrant tout le pied avec des semelles antidérapantes. Le port de souliers ouverts ou en toile est interdit ;
- ✓ Ne jamais courir, même en cas d'urgence. Lors des déplacements, toujours regarder autour de soi et prévoir les mouvements des autres ;
- ✓ Garder les allées libres et non encombrées. Remiser chaque chose à sa place ;
- ✓ Ne jamais monter sur une tablette, un comptoir, une caisse ou une pièce d'équipement. Toujours utiliser un escabeau ;
- ✓ Garder les lieux de travail bien éclairés et porter une attention particulière lorsque les planchers viennent d'être lavés.

14.2 Prévention des coupures dans les cuisines

- ✓ Utiliser des couteaux de bonne qualité, bien affûtés et avec une poignée tenant bien en main ;
- ✓ Toujours remiser les couteaux aux endroits prévus à cette fin, non pas dans les tiroirs
- ✓ Utiliser le couteau approprié à la tâche à accomplir ;
- ✓ Toujours garder toute votre attention au travail lors des opérations de nettoyage des couteaux et des lames;
- ✓ Utiliser un balai et un porte-poussière pour ramasser la vaisselle cassée, jamais avec les mains.

14.3 Prévention des brûlures dans les cuisines

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

- ✓ Porter une attention particulière aux surfaces de cuisson, toujours considérer celles-ci comme étant chaudes ;
- ✓ Se méfier des vapeurs des graisses et aliments chauds ;
- ✓ Porter des mitaines isolées pour manipuler des plats chauds, ne jamais utiliser un linge ;
- ✓ Toujours maintenir la température des friteuses à un niveau sécuritaire. Égoutter les aliments avant de les plonger dans la friteuse pour prévenir les éclaboussures. Attention aux accumulations de glace sur les aliments ;
- ✓ Garder les surfaces de cuisson propres et libres d'excès de gras ;
- ✓ Le grillage de certains mets peut causer des flammes subites. Soyez vigilants ;
- ✓ Tourner les poignées des poêles et des casseroles vers l'intérieur de la cuisinière ;
- ✓ Lors du nettoyage des surfaces de cuisson, porter des gants afin d'éviter des blessures par contact, par la vapeur ou par le nettoyeur en ébullition.

14.4 Autres risque dans les cuisines

- ✓ Garder les hottes de ventilation propres et libres de graisse afin de prévenir les incendies ;
- ✓ Garder les surfaces de travail propres, ramasser immédiatement tout dégât et ranger les instruments ou aliments immédiatement après usage ;
- ✓ Porter des gants pour laver la vaisselle pour se protéger de l'eau chaude et des détergents utilisés ;
- ✓ Ne jamais déposer des couteaux de cuisine dans les lavabos de plonge ;
- ✓ Éviter la surchauffe de la graisse de friture car les éclaboussures peuvent s'enflammer et causer un incendie.

ANNEXE 15 – UTILISATION ET MANIPULATION DES BONBONNES DE GAZ SOUS-PRESSION

- ✓ Éliminer toutes les sources d'allumage (p. ex., étincelles, flammes nues, surfaces chaudes) ;
- ✓ Conserver loin des sources de chaleur et des travaux de soudage ;
- ✓ Durant leur transport, les bouteilles et les récipients doivent être mis à la terre et reliés entre eux pour empêcher l'accumulation d'électricité statique ;
- ✓ Il est interdit de fumer près des bonbonnes ;
- ✓ Il est très important d'éliminer toute autre matière combustible des aires où ce produit est utilisé ;
- ✓ Se servir de bouteilles plus petites (plus pratiques d'utilisation) dans une aire bien ventilée séparée de l'aire de stockage ;
- ✓ Laisser le capuchon sur les bouteilles jusqu'à ce qu'elles soient fixées en place et prêtes à être utilisées ;
- ✓ Toujours attacher les bouteilles en position debout au mur, à une grille ou à toute autre structure solide, que ce soit pour l'entreposage ou le transport ;
- ✓ Ne pas manipuler les bouteilles avec des mains graisseuses ;
- ✓ Utiliser le bon détendeur et s'assurer que le matériel est compatible avec la pression de la bouteille et son contenu et toujours suivre les recommandations du fabricant ;
- ✓ Avant de relier la bouteille à un système, s'assurer que celui-ci comporte un dispositif anti-retour vers la bouteille ;
- ✓ Ne pas ouvrir une bouteille endommagée et ne jamais forcer trop fort pour ouvrir une bouteille ;
- ✓ Ouvrir le robinet lentement pour empêcher une décompression rapide ;
- ✓ Garder les robinets propres et exempts de contamination (en particulier d'huile et d'eau) et s'assurer que le robinet des bouteilles est ouvert complètement quand le gaz est utilisé ;
- ✓ S'assurer que les bouteilles soient bien étiquetées et éviter d'endommager les bouteilles ;
- ✓ Ne pas laisser les bouteilles tomber ou s'entrechoquer. Ne pas soulever les bouteilles par le capuchon ou avec un appareil de levage magnétique ;
- ✓ Après s'être servi du gaz, couper le débit au robinet de la bouteille et non pas uniquement au détendeur. Boucher le tuyau de sortie et visser le capuchon en place aussitôt que la bouteille est débranchée du matériel. Laisser une légère pression positive dans les bouteilles vides ;
- ✓ Ne pas se servir de bouteilles comme rouleaux ni à aucun autre usage que pour contenir le gaz prévu ;
- ✓ Vérifier fréquemment les bouteilles de façon à déceler tout signe de corrosion ou de fuite ;
- ✓ Pour la manutention, suivre les précautions indiquées sur les Fiches techniques sur la sécurité des substances. Avoir à sa disposition immédiate le matériel d'urgence approprié en cas d'incendie, de fuite et de déversement. Conserver le matériel prévu à cet effet en bon état de fonctionnement. Obéir à la réglementation qui s'applique.

ANNEXE 16 – L'UTILISATION DE L'ESSENCE

Programme de prévention- Centre de ski de Saint-Georges

- ✓ Interdire les cigarettes, les flammes et les autres sources d'inflammation à proximité des zones d'entreposage et de manutention d'essence ;
- ✓ Rapporter à son supérieur immédiat tout déversement d'essence conformément aux règlements et utiliser des produits absorbants pour éliminer l'essence déversée ;
- ✓ Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. En cas de contact, bien laver la peau avec de l'eau et du savon ;
- ✓ Ne pas respirer des vapeurs ou des brouillards d'essence ;
- ✓ Retirer tout vêtement imbibé d'essence. Laisser l'essence s'évaporer complètement à l'extérieur avant de nettoyer le vêtement. Nettoyer à fond le vêtement avant de le porter de nouveau ;

- ✓ Comment faire le plein d'essence de véhicules?
 - Connaître l'emplacement et le mode d'emploi des extincteurs ;
 - Arrêter le moteur pendant qu'on fait le plein et éviter de porter gants ou mitaines ;
 - Introduire le goulot du bidon dans le conduit du réservoir du véhicule. Maintenir le contact avec le réservoir jusqu'à ce que la distribution soit terminée afin de réduire les risques d'étincelles de décharge statique ;
 - Remettre le bouchon sur le conduit de remplissage lorsque la distribution est terminée;
 - Ne pas fumer durant le plein d'essence.









ANNEXE 17 – LE SIMDUT

SIMDUT est l'abréviation de Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Il s'agit d'un plan général en vue d'offrir de l'information sur l'utilisation sécuritaire des matières dangereuses dans les milieux de travail canadiens. Cette information est fournie par le biais d'étiquettes de produits et de fiches techniques sur la sécurité des substances. Le SIMDUT impose des responsabilités précisées dans la Loi sur les produits dangereux aux fournisseurs, aux employeurs et aux employés.

Les fournisseurs canadiens sont ceux qui vendent ou qui importent des produits. Quand un produit est considéré comme « produit contrôlé » aux termes de la législation sur le SIMDUT, les fournisseurs doivent étiqueter le produit ou le contenant et fournir une fiche technique sur la sécurité des substances (FTSS) à leurs clients. Les étiquettes visent à identifier clairement la nature de la matière dangereuse et la FTSS sert à expliquer en quoi consistent ces dangers. Les employeurs doivent mettre sur pied des programmes de formation et d'éducation pour les travailleurs exposés aux produits dangereux sur leur lieu de travail. Les employeurs doivent aussi s'assurer que chaque produit est étiqueté et accompagné d'une FTSS qui est facilement accessible aux employés. Les travailleurs doivent participer aux programmes de formation et utiliser cette information pour travailler de façon sécuritaire avec des matières dangereuses. Ils peuvent aussi informer les employeurs quand les étiquettes des contenants ont été retirées par accident ou quand l'étiquette n'est plus lisible.

17.1 Tableau des symboles

Le SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) utilise des catégories afin de regrouper les substances chimiques qui présentent des propriétés ou des dangers semblables. Le Règlement sur les produits contrôlés précise les critères utilisés pour classer les matières dans chaque catégorie. Il y a six catégories même si plusieurs comptent des divisions ou des sous divisions. Chaque catégorie possède un symbole distinctif qui aide les gens à identifier rapidement le danger. Les catégories et sous catégories sont les suivantes :

Catégorie A	Gaz comprimés	
Catégorie B	Matières inflammables et combustibles	
Catégorie C	Matières comburantes	
Catégorie D	1. Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves 2. Matières ayant d'autres effets toxiques 3. Matières infectieuses	  
Catégorie E	Matières corrosives	
Catégorie F	Matières dangereusement réactives	

ANNEXE 18 – LE SKI

18.1 Comment se préparer à une nouvelle saison ?

- ✓ Vérifier son équipement de ski et de planche à neige. Faire une mise au point de l'équipement en appliquant une cire, en affûtant les carres et en lubrifiant et ajustant les fixations ;
- ✓ Prendre le temps de réhabituer ses pieds aux bottes en les portant une trentaine de minute.
- ✓ Avant d'entreprendre les premières descentes, échauffer les articulations (cou, genoux, bas du dos, épaules etc.) ;
- ✓ En fin de journée, répéter les exercices d'échauffement afin d'éliminer l'acide lactique des muscles et éviter les courbatures ;
- ✓ Réviser le code de conduite du skieur alpin avant la première descente.

18.2 Le code de conduite du skieur alpin et du planchiste

Le présent code s'applique au skieur alpin et à toute personne qui pratique un sport destiné à être pratiqué sur une piste de ski alpin.

Le skieur et le planchiste doivent :

- ✓ Respecter la signalisation ;
- ✓ Céder la priorité aux skieurs et aux planchistes en aval en empruntant une direction qui assure leur sécurité et en amont lorsqu'il s'engage dans une piste et aux intersections;
- ✓ Utiliser des skis munis de carres et d'un système de freinage ;
- ✓ S'assurer, lorsqu'il s'arrête dans une piste, qu'il peut être vu des skieurs en amont et qu'il n'obstrue pas une piste.

Le skieur et le planchiste ne doivent pas :

- ✓ Faire de la descente rapide ;
- ✓ Faire des sauts sauf aux endroits permis;
- ✓ Skier ou faire de la planche hors-piste (sauf en cas de nécessité dans le cas des patrouilleurs) ;
- ✓ Skier ou faire de la planche dans une piste fermée (sauf en cas de nécessité dans le cas des patrouilleurs) ;
- ✓ Skier ou faire de la planche avec un baladeur ;
- ✓ Traverser le tracé d'une remontée mécanique terrestre en opération (sauf en cas de nécessité dans le cas des patrouilleurs).